



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018 À 18H00**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29  
  
Présents : 22  
  
Votants : 28

**Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

**Absents avec procuration**

Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur le Maire  
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI  
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME  
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BIANCHERI  
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Madame Monique LAUGIER  
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI  
Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

**7/ OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE  
PARCS DE STATIONNEMENT WILSON, MARINIÈRES ET  
BARMASSA**

**Maître Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues**

Après avoir proposé au conseil municipal de voter le Compte de gestion, établi par le comptable public, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le compte administratif de l'exercice écoulé.

Le compte Administratif 2017 du budget annexe retrace les écritures passées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 dans leur intégralité. Le Compte Administratif 2017 était joint en annexe de votre ordre du jour et peut se résumer de la manière suivante :

**Section d'Exploitation**

Recettes réalisées	923.494,48 €
Dépenses réalisées	790.291,21 €

**Section d'investissement**

Recettes réalisées	877.270,50 €
Dépenses réalisées	142.636,52 €

**Résultat de l'exercice 2017**

Exploitation	133.203,27
Investissement	734.633,98
<b>Résultat global</b>	<b>867.837,25</b>

**Résultat antérieur reporté**

Exploitation	397.054,99
Investissement	-821.748,90

**Résultat de clôture**

Exploitation	530.258,26
Investissement	-87.114,92
<b>Résultat global</b>	<b>443.143,34</b>

Elle leur demande de bien vouloir statuer sur ce Compte Administratif 2017.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré à 24 voix pour et 4 absentions (Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Marie-Paule ZANOTTI, Monsieur Cédric CIRASA)**

**ADOPTE**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives